

La filière juteuse du placement des chômeurs

Le Parlement a adopté le 12 juillet 2010 des mesures de libéralisation totale du placement des chômeurs. En 2005, la fin du monopole de placement de l'ex-ANPE avait ouvert ce marché aux agences d'intérim, dorénavant cette activité peut être exercée à titre lucratif et l'impossibilité de cumuler celle-ci avec une autre activité à but lucratif est abrogée. C'est tout bénéfique pour les officines privées promptes à faire du profit sur le dos des chômeurs, et en plus sans plus aucun contrôle au préalable de l'inspection du travail. Ces nouvelles mesures s'inscrivent dans la logique de la directive Bolkestein sur la libéralisation des services dénoncée par les syndicats comme un pas supplémentaire dans le libéralisme effréné de l'UE.

Dans le même temps, le gouvernement applique à Pôle Emploi le non-renouvellement d'un départ à la retraite sur deux, contredisant leurs déclarations « enflammées » sur la priorité à l'emploi et au suivi des chômeurs.

L'Union syndicale Solidaires dénonce cette politique une fois de plus au seul service des intérêts privés au détriment des droits sociaux et du service public.

COMMUNIQUE
26 juillet 2010

Téléphone : 01 58 39 30 20 Télocopie : 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org	www.solidaires.org
--	-------------------------------	---------------------------